

Mairie d'ARDOIX

**ARRETE DE POLICE PORTANT
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
N° 2024 – 06 – 26 – 040**

**Rue de l'école publique en partie
Commune d'ARDOIX**

LE MAIRE

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'organisation d'un spectacle de rue les vendredi 5 et samedi 6 juillet 2024 afin d'assurer la sécurité des personnes chargées de l'organisation de cette journée ou animant les spectacles ainsi que pour les usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation sur certaines voies selon les dispositions suivantes :

A R R E T E

ARTICLE 1

La circulation sera temporairement règlementée sur la rue de l'école publique en partie (à compter du rond point jusqu'à l'école publique) dans les conditions définies ci-après.

Cette réglementation sera applicable du vendredi 5 juillet à 18 heures jusqu'au samedi 6 juillet à 1 heure puis du samedi 6 juillet de 14 heures jusqu'au dimanche 7 juillet à 2 heures.

ARTICLE 2

La circulation de tous les véhicules sera interdite sauf pour les personnels et les véhicules des services de secours et de sécurité.

Le passage de tous les véhicules pourra s'effectuer par la rue du Théâtre.

.../....

ARTICLE 3

La signalisation sera mise en place, entretenue et déposée par les services de la commune.

ARTICLE 4

Les organisateurs devront autant que possible permettre en tout temps le passage des véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 5

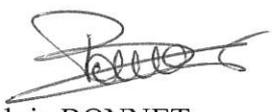
Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à Privas,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmeries à Satillieu,
- M. le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers d'Ardoix,
- Mr le Président de l'association Roots' Arts,

Fait à ARDOIX, le 26 juin 2024

Le Maire,




Sylvie BONNET